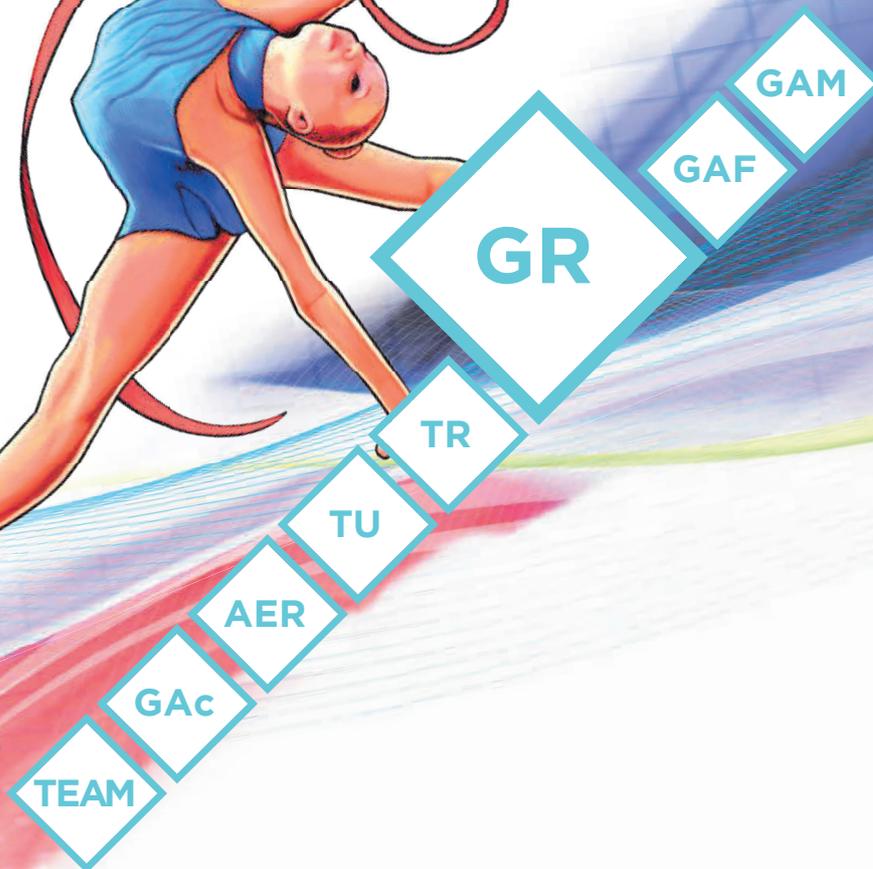
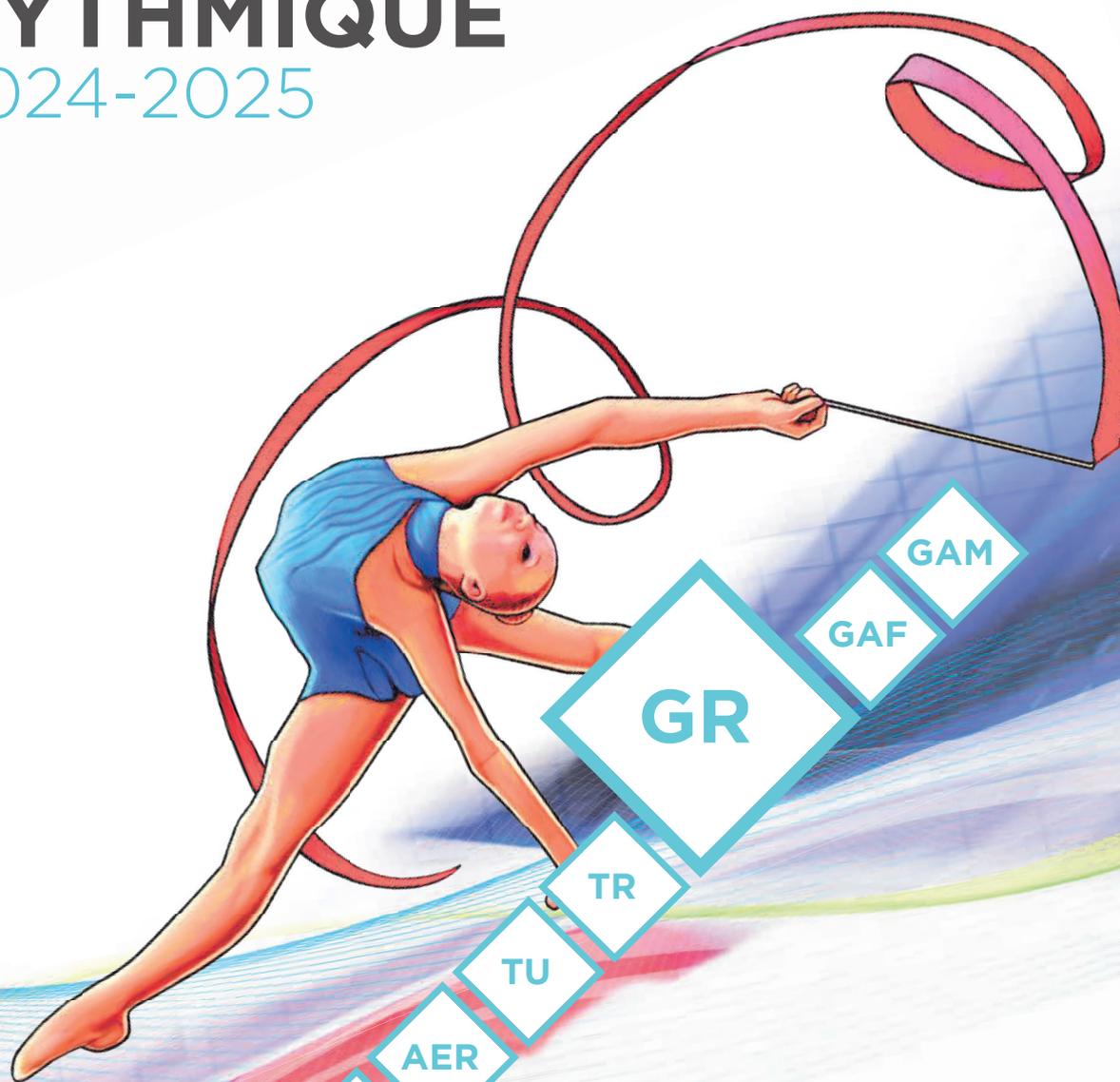


RÈGLEMENT TECHNIQUE
**GYMNASTIQUE
RYTHMIQUE**
2024-2025



Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	10
2. Organisation Compétitive GR	11
GÉNÉRALITÉS	12
COUPE FORMATION	12
CATÉGORIE 7-9 ANS	15
NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRALE ET PERFORMANCE	16
NIVEAU DE PRATIQUE ÉLITE	36
3. Règlements générale	37
GÉNÉRALITÉS	38
MÉDICAL	39
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	40
GESTION INFORMATIQUE	42
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	43
GYMNASTES	44
ENTRAÎNEURS	45
JUGES	46
MATÉRIEL	47

PRÉAMBULE

Les évènements compétitifs prévus au calendrier national 2023-2024 ont tous été réalisés et l'ensemble des acteurs concernés ont tout mis en œuvre pour en assurer la réussite : gymnastes, entraîneurs, juges, dirigeants et organisateurs.

Sur le plan de la réglementation, la saison 2024-2025 sera essentiellement marquée par la prise en compte du nouveau code de pointage dans les règlements techniques et brochures des programmes des différentes disciplines.

Mise en place en 2024, la gestion administrative des juges sera poursuivie et permet notamment :

- L'engagement des juges et la définition du responsable des Juges dans EngaGym,
- La constitution des jurys dans un nouvel outil OrdoJuge, lié à OrdoGym
- L'ajustement dans ScoreGym le jour de la compétition
- La mise en ligne du carnet de Juge sur un site internet dédié

Après leur mise en place depuis 2 saisons en GAM, GAF, GR, TR, GAC et AER, le déploiement des compétitions de proximité se poursuit en TEAMGYM. Ce nouveau format compétitif, novateur en termes de modalités d'organisation et d'évaluation, permet à un large public d'accéder à la compétition.

Nous vous invitons à lire les pages suivantes pour prendre connaissance plus en détail des nouveaux règlements techniques spécifiques à ces disciplines.

Bonne saison compétitive 2024-2025 à toutes et tous.



1.

Organisation FFGym

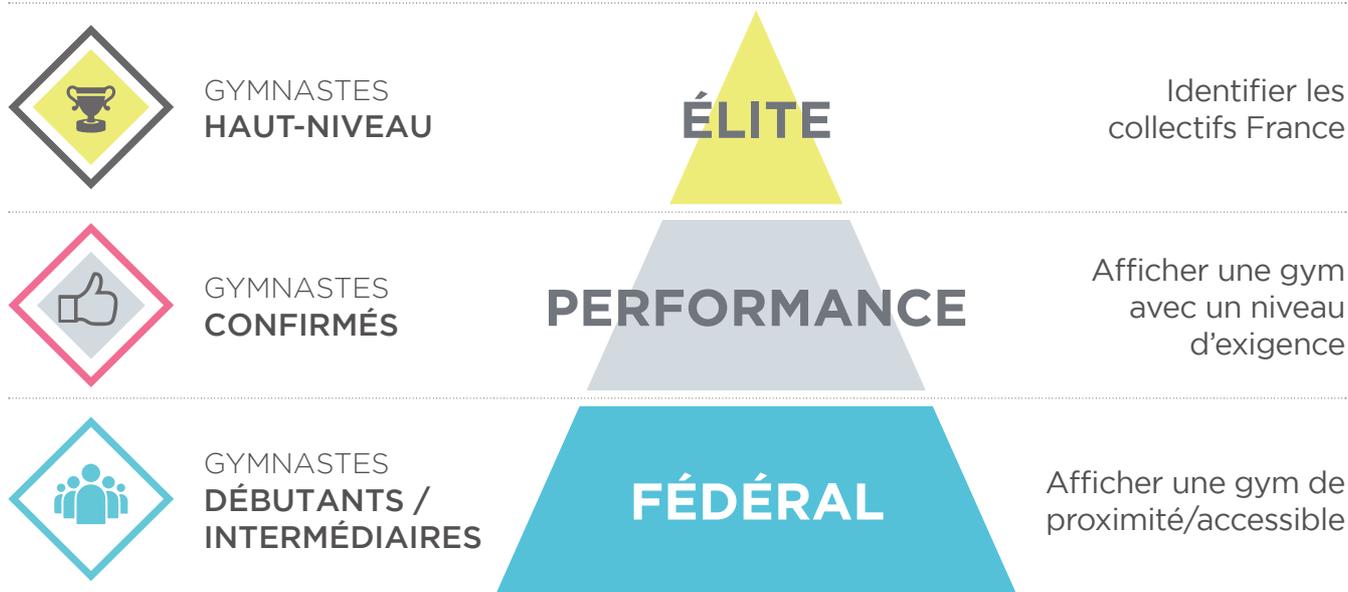
- p03 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p04 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p06 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p07 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
- p08 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ
- p10 COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent



D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

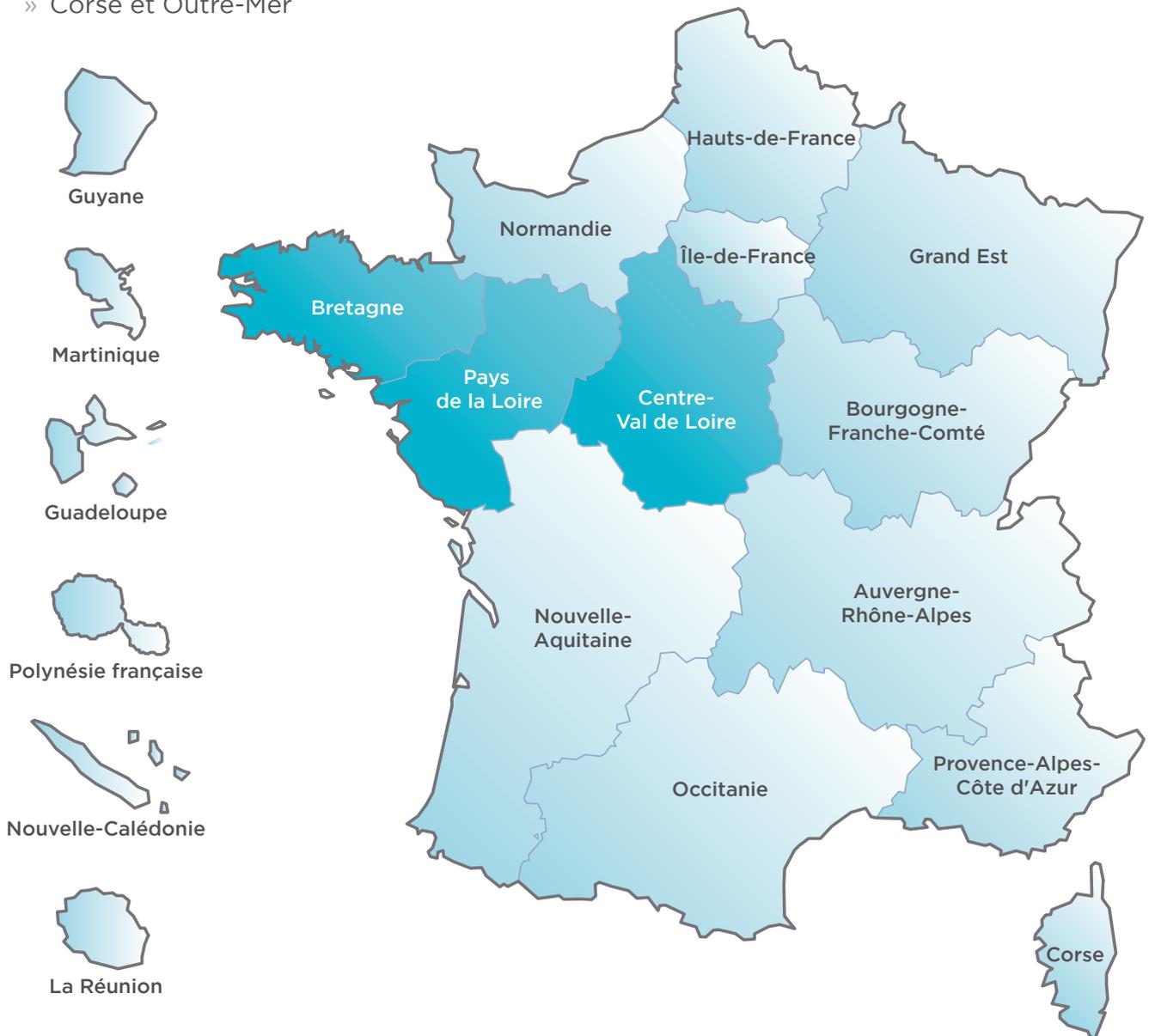


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et Outre-Mer





RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



→ Périmètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION



→ Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

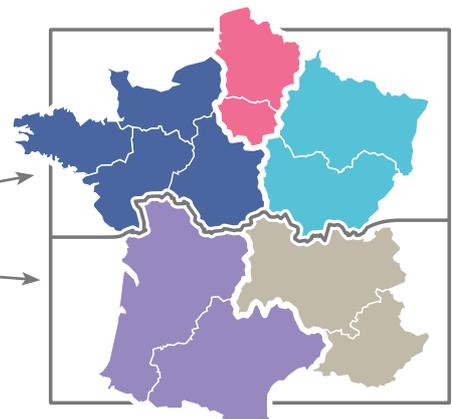
TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

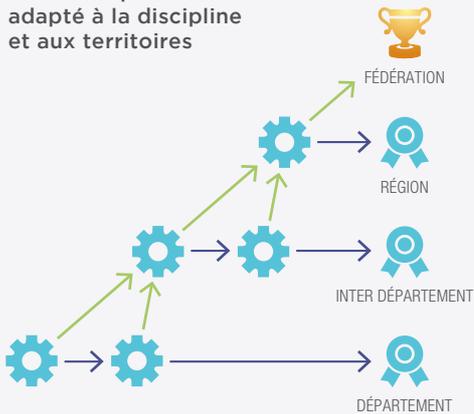


RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



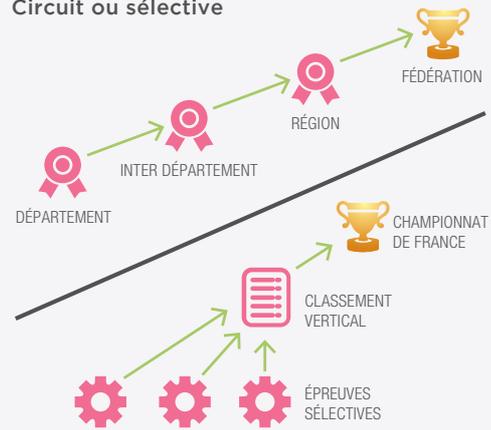
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



RÉGIONS SANS FUSION



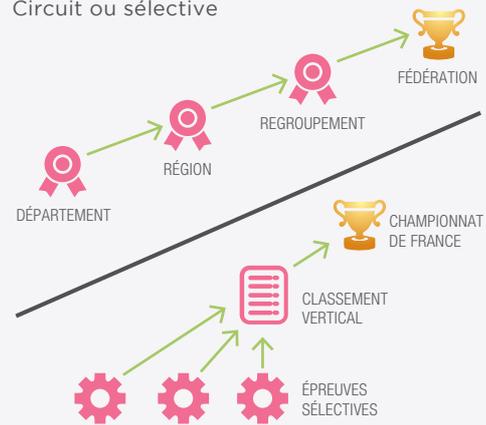
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



Compétition d'orientation



Épreuve sélective



Finale de l'échelon



Championnat de l'échelon et épreuve sélective



Orientation vers l'échelon supérieur



Maintien à l'échelon actuel



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GR GÉNÉRAL

Le programme Access Gym GR Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à aider les animateurs/

entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus pour les personnes en situation de handicap désireuses

de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet						
Rouge	Progression technique en					
Bleu	GAM	GAF	GAc	Aéro	TR	GR
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10						
9						
8						
7						
6	Access Gym Général					
5	Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic					
4	Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic					
3						
2						
1						
						Access Gym GR Général
						Animation sur les bases du manie- ment d'engins

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions de proximité. Premier niveau de compétition destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigences et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en proximité permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- » Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- » Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- » Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

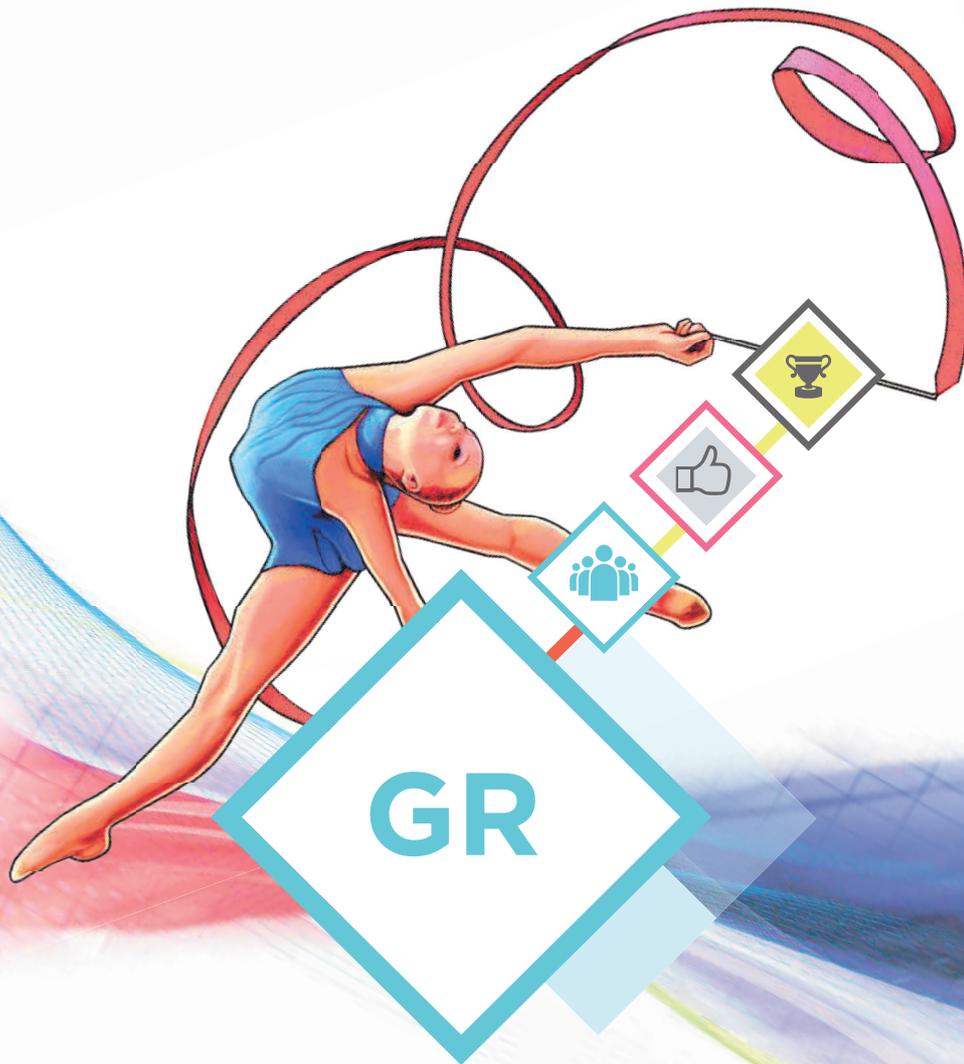
Au sein des clubs, ces événements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions de proximité étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- » Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séquences hebdomadaires) ;
- » Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- » Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- » Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- » Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- » Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- » Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- » Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;

- » Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- » Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entraînement ;
- » Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2023-2024, les compétitions de proximité sont proposées dans tous les territoires pour les disciplines suivantes : GAM, GAF, GR, TR, GAc et AER.



2. Organisation Compétitive GR

- p12 GÉNÉRALITÉS
- p12 COUPE FORMATION
- p15 CATÉGORIE 7-9 ANS
- p16 NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE
- p18 CIRCUITS COMPÉTITIFS
- p20 CORRESPONDANCE DES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p21 LES CATÉGORIES INDIVIDUELLES
- p29 LES CATÉGORIES ÉQUIPES ET ENSEMBLES
- p36 NIVEAU DE PRATIQUE ÉLITE

GÉNÉRALITÉS

Tous les programmes compétitifs sont déterminés au niveau national, y compris ceux à finalité régionale.

Pour le jugement, le Code FIG 2021-2024 est la référence, sauf adaptations précisées dans ce document ou dans les lettres FFGym GR.

Précision sur la note D (difficulté) : Les totaux annoncés en D sont des notes maximales validées.

Par convention d'écriture, le texte de ce document est principalement rédigé au féminin, bien que les gymnastes masculins aient la possibilité de participer aux compétitions.

COUPE FORMATION (CF)

GÉNÉRALITÉS

La Coupe Formation est un programme de formation de base en Gymnastique Rythmique. Elle fonctionne en quatre niveaux et s'adresse à toutes les gymnastes voulant s'orienter vers une pratique compétitive par la suite. Ce programme s'adresse aux 7-11 ans. Il peut être suivi par d'autres catégories d'âge sans avoir accès aux étapes d'évaluation.

Sont téléchargeables sur le site www.ffgym.fr dans la base documentaire GR, rubrique Compétition/Coupe Formation :

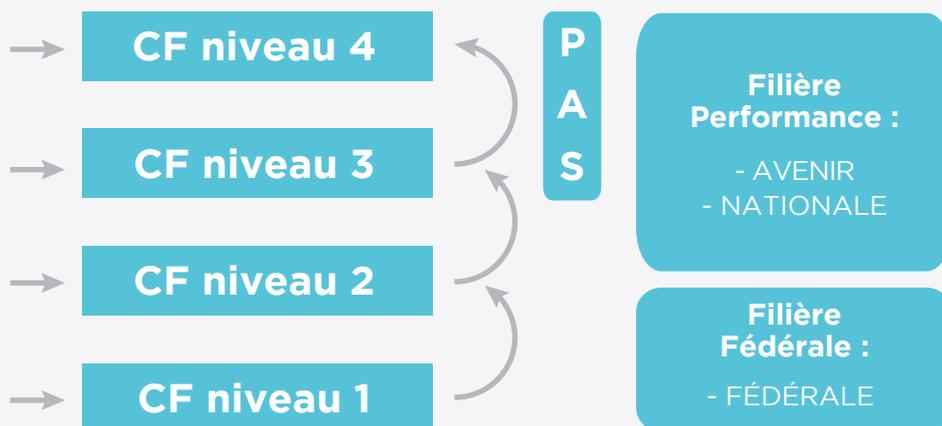
- La réglementation mise à jour avec les fiches d'évaluation
- Les répertoires d'éléments
- Les vidéos : des éléments des répertoires, des tests physiques, de l'imposé ML CF3 2022
- Les fichiers informatiques facilitant la gestion des étapes d'évaluation

Des adaptations seront faites régulièrement sur le site FFGYM

LA COUPE FORMATION			
	TESTS PHYSIQUES	EVALUATION CORPORELLE	EVALUATION AUX ENGINES
CF1 RUBAN BLANC Gestion Club			
CF2 Gestion départementale Validé : RUBAN VERT Non validé : RUBAN BLANC	6 Tests	ML imposé Départemental ou Régional À présenter à 2 étapes différentes De 30 à 45 sec	1 Enchaînement libre ENGIN Engin programmé avec 6 Eléments « ESSENTIELS » CF2 De 30 à 45 sec
			Tests techniques ENGIN 6 Eléments « ESSENTIELS » CF2 sur les 4 autres engins, avec évaluation par ateliers
CF3 Gestion régionale Validé : RUBAN BLEU Non validé : RUBAN VERT	9 Tests	ML Imposé National de 1min À présenter à 2 étapes différentes	1 Enchaînement libre ENGIN Engin programmé avec 6 Eléments « ESSENTIELS » CF3
			Tests Techniques ENGIN 6 Eléments « ESSENTIELS » CF3 sur les 4 autres engins, avec évaluation par ateliers
CF4 Gestion régionale Validé : RUBAN JAUNE Non validé : RUBAN BLEU	10 Tests	ML Enchaînement libre Idem Programme NAT 7-9 ans De 1 à 1'30 min	1 Enchaînement libre ENGIN Idem Programme NAT 7-9 ans De 1 à 1'30 min
			Tests Techniques CORPORELS Avec évaluation par ateliers

COUPE FORMATION (CF) (Suite)

LIENS ENTRE LA CF ET L'ACCES AUX PROGRAMMES COMPETITIFS



Il est possible d'accéder directement aux niveaux 1, 2, 3 ou 4.

Les niveaux 3 et 4 représentent les programmes support du PARCOURS D'ACCESSION SPORTIF (PAS).

MODALITÉS D'ACCÈS AUX COMPÉTITIONS			
	FILIÈRES	INDIVIDUEL	ENSEMBLE/DUO
POUR LES 7-8-9 ANS	FÉDÉRAL	/	CF2, CF3 ou CF4 suivi en parallèle
	PERFORMANCE	CF3 ou CF4 en parallèle	
POUR LES 10-11 ANS	REGIONAL	Pas de PASS CF exigé	Pas de PASS CF exigé
	FÉDÉRAL		
	PERFORMANCE	RUBAN BLEU OU JAUNE	

Pour les 7-9 ans, il faut suivre en parallèle le programme Coupe Formation pour accéder aux compétitions mises en place ; niveau 3 ou 4 pour l'individuel et 2,3 ou 4 pour les ensembles/duos.

Pour les 10-11 ans, il est nécessaire d'obtenir le « PASS » CF3 ou CF4 (validation), c'est-à-dire le RUBAN BLEU ou JAUNE pour accéder à la filière Performance individuelle 10-11 ans. Pas de PASS exigé pour les autres programmes mais la CF reste fortement recommandée.

LA COUPE FORMATION NIVEAUX 2, 3 ET 4

La réglementation mise à jour et les répertoires d'éléments des Coupes Formations 1-2-3-4-5 sont téléchargeables sur le site www.ffgym.fr et les vidéos sont consultables, espace connecté, rubrique Compétition / Base documentaire GR.

- » Quelques adaptations seront faites régulièrement sur le site www.ffgym.fr
- » Le niveau 2 est géré au niveau des départements
- » Les niveaux 3 et 4 sont gérés au niveau des régions
- » **Les CF 2-3-4 sont ouvertes aux 7-11 ans** : il est autorisé de passer directement le niveau 2, 3 ou 4. Cela sous-entend que les éléments des niveaux précédents soient travaillés et acquis en amont.
- » **ML imposé national pour la CF3 et ML LIBRE pour la CF4.**

POSSIBILITÉS DE RATTRAPAGE CF3 : CAS EXCEPTIONNELS

Une demande officielle doit être faite auprès des responsables Programme d'Accession au Sport de Haut Niveau (PAS) régionaux pour la CF3 et 4.

- » **1^{er} cas, pour ces seuls cas d'absences :**
 - Suscitées par la scolarité (classe verte, neige, sorties, etc.) avec un justificatif de l'établissement scolaire,
 - Dues à un problème médical avec un justificatif du médecin.
 - Il est alors possible de mettre en place une session de rattrapage CF3 avant le département individuel Nationale B / Fédérale 10-11 ans. L'organisation de cette session spéciale doit être gérée par la région pour la CF3.
- » **2^{ème} cas :**
 - La gymnaste n'était pas licenciée FFGym GR la saison précédente mais son niveau technique correspond au niveau demandé ou est supérieur.
 - Il est alors possible pour cette gymnaste de se présenter en niveau de pratique ou en Nationale 10 ans ou Nationale 11 ans mais elle doit s'engager à présenter la CF3 ou la CF4 dans la saison, soit en session de rattrapage mise en place par la région, soit en session de rattrapage devant un des responsables PAS régionaux si la 1^{ère} option est impossible. La gymnaste devra se déplacer si nécessaire.

CATÉGORIE 7-9 ANS

Il est important que ces gymnastes suivent le programme Coupe Formation avant ou en parallèle à une pratique compétitive.

» **Pour les 7-9 ans, sont interdits :**

- Les programmes compétitifs à finalité nationale,
- Les surclassements de catégories d'âge.

» **Un programme compétitif INDIVIDUEL : National 7-9 ans**

» **4 programmes compétitifs ENSEMBLE :**

- Un Ensemble National 7-9 ans,
- Un duo National 7-9 ans
- Un Ensemble Régional 7-9 ans : interdit aux individuelles National 8-9 ans.
- Un duo Régional 7-9 ans : interdit aux individuelles National 8-9 ans.

	Catégories	Programme	Jury	Engagement	Étapes	Qualification	
	INDIVIDUEL NATIONAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans	Code FIG aménagé, 2 enchaînement(s)	12 juges, au minimum 8 par jury	Au niveau du département	Département / Interdépartement / Région ou Département / Région / Regroupement	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
	ENSEMBLE NATIONAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans	Code FIG aménagé, 1 enchaînement, 4 à 5 gymnastes	12 juges, au minimum 8 par jury	Au niveau du département	Département / Interdépartement / Région ou Département / Région / Regroupement	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
	DUO NATIONAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans	Code FIG aménagé, 1 enchaînement, 2 gymnastes	12 juges, au minimum 8 par jury	Au niveau du département	Département / Interdépartement / Région ou Département / Région / Regroupement	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
	ENSEMBLE RÉGIONAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans	Code FIG aménagé, 1 enchaînement, 4 à 8 gymnastes	12 juges, au minimum 8 par jury	Au niveau du département	Département / Interdépartement / Région ou Département / Région / Regroupement	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
	DUO RÉGIONAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans	Code FIG aménagé, 1 enchaînement, 2 gymnastes	12 juges, au minimum 8 par jury	Au niveau du département	Département / Interdépartement / Région ou Département / Région / Regroupement	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif

NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE

INDIVIDUEL

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	10-11 ans	12-13 ans	14-15 ans	16-17 ans	18 ans et +
 PERFORMANCE	NATIONALE A	ML 1 engin	2 engins	2 engins	2 engins	2 engins
	NATIONALE B	ML 1 engin	ML 1 engin	2 engins	2 engins	2 engins
	NATIONALE C	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin
 FÉDÉRAL	FÉDÉRALE	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin
	RÉGIONALE	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin

NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE (Suite)

ENSEMBLE

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE		10-11 ans	12-13 ans (et-)	14-15 ans (et-)	16-17 ans (et-)	18 ans et + (et-)
PERFORMANCE	NATIONALE	Nationale par équipe	1 enchaînement d'ensemble + 2 individuels				
		Nationale Ensemble	1 enchnt				
			1 enchaînement				
			1 enchaînement				
			1 enchaînement				
		Nationale Duo	1 enchaînement				
1 enchaînement							
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE	Fédérale A	1 enchnt				
			1 enchaînement				
			1 enchaînement				
			1 enchaînement				
		Duo Fédérale A	1 enchaînement				
			1 enchaînement				
	Fédérale B	1 enchnt					
		1 enchaînement					
		1 enchaînement					
		1 enchaînement					
	Fédérale C	1 enchaînement					
		1 enchaînement					
		1 enchaînement					
	RÉGIONALE	Régionale Ensemble	1 enchnt				
			1 enchaînement				
			1 enchaînement				
			1 enchaînement				
		Régionale Duo	1 enchaînement				
1 enchaînement							

Pour les catégories de la filière Régionale, les régions ont la possibilité de modifier les catégories d'âge (fusionner 2 catégories d'âge).



CIRCUITS COMPÉTITIFS



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE RÉGIONALE



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE



Au niveau inter-département ou région et région ou regroupement, si la totalité des engagés ne peut être accueillie sur l'échelon supérieur, la finale de l'échelon est mise en place pour les gymnastes ou ensembles non qualifiés.

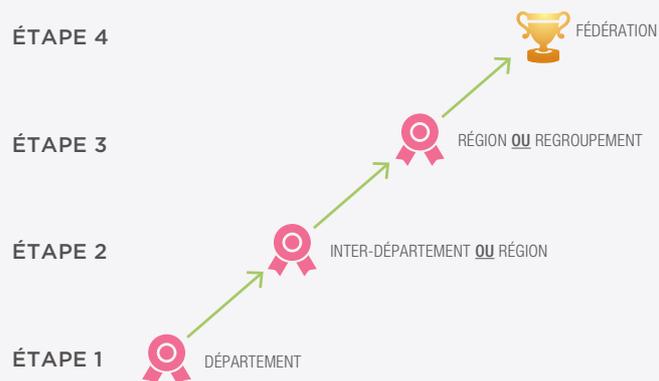
Qualification sur quotas.



CIRCUITS COMPÉTITIFS



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE PERFORMANCE



Qualification sur quotas.

LES CATÉGORIES INDIVIDUELLES

GÉNÉRALITÉS

- » L'accès est autorisé aux garçons.
- » L'engagement aux différentes compétitions se fait au département pour pouvoir accéder à la compétition suivante. Les étapes de sélection sont obligatoires pour accéder à la finale.
- » Dans une saison sportive, une gymnaste ne peut s'engager que dans un seul programme compétitif individuel. Suite à l'observation de la finale Nationale A, la Direction Technique Nationale pourra proposer à certaines gymnastes de concourir en catégorie Élite au cours de la même saison sportive.
- » Une gymnaste individuelle qualifiée en finale nationale niveau Fédéral ou Performance ne peut s'engager la saison suivante dans un programme de concours inférieur.
- » Une gymnaste individuelle non qualifiée ou non engagée lors d'une saison, peut redescendre d'un seul niveau la saison suivante.
- » Le surclassement et le déclassement ne sont pas autorisés pour les compétitions individuelles.
- » Toute gymnaste issue des catégories Élite (Espoir, Junior, Senior) ou des équipes de France ne peut s'engager qu'en Nationale A.
- » Toute gymnaste Élite ou Nationale A qui reprend l'activité compétitive ne peut pas s'engager en Nationale C, quelle que soit la durée de l'arrêt.
- » Tout autre cas particulier doit être soumis à la CNS avant la date limite d'engagement (pamela.manuse@ffgym.fr).
- » Après une saison en catégorie Nationale A, toutes ces gymnastes suivent les règles de la vie fédérale.
- » Toute gymnaste finaliste de la catégorie Nationale B peut s'engager la saison suivante en Nationale A.
- » Toute gymnaste finaliste de la catégorie Nationale C doit s'engager en Nationale B la saison suivante.
- » Le positionnement des engins de remplacement est à l'initiative des clubs selon la réglementation du code FIG. Les engins de remplacement ne sont pas sous la responsabilité du COL.
- » Les massues sont 1 seul engin et ne peuvent être séparées.

MUSIQUE

- » Les musiques avec paroles sont autorisées, dans toutes les catégories.
- » La durée des enchaînements est de 1' à 1'30 pour toutes les catégories individuelles



COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

Règlement technique	
Gymnastes autorisés(ées) à participer	Licenciés(ées) FFGym <u>dans la discipline concernée</u>
Catégories d'âges	2 Catégories : 7-9 ans et 10 et +
Interdiction de participation	Toutes gymnastes engagées sur un autre programme: Performance, Fédéral ou Régional
Programme compétitif	Présentation d'un ou deux enchaînements, en individuelle, en musique avec pour chacun un engin au choix (avec 2 engins différents si 2 enchaînements) Chaque enchaînement comprend les 4 éléments techniques imposés à l'engin dans l'ordre demandé Pour que l'élément soit valable il doit être présenté sur un déplacement ou sur un élément corporel Voir feuille annexe pour les éléments et l'évaluation
Matériel	Espace libre avec ou sans moquette
Musique	De 45 secondes à 1 minute
Classement	Individuel par catégorie d'âge Un classement avec les gymnastes présentant un enchaînement Un classement avec les gymnastes présentant deux enchaînements (addition des 2 notes)
Tenue de compétition	Justaucorps ou tenue sportive
Evaluateurs	12 ans minimum dans la saison compétitive Pas de diplôme de juge requis Fournis et formés par les clubs participants (document support = programme compétitif) Attestation de formation par le club (document type FFGym) Liste des évaluateurs "Compétition de proximité" diffusée par le comité départemental
Jugement	Une note de D sur 12 points : l'évaluation se fait en suivant la feuille de notation qui rappelle l'ordre des éléments à voir et les points qui peuvent leur être attribués Une note de E pouvant aller jusqu'à 8 points : L'évaluation se fait en notant des C ou des E pour chaque faute Corpo et/ou Engin suivant les grands items demandés Une note totale sur 20



COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ (Suite)

Modalités d'organisation des rencontres		
Organisation	Structure organisatrice	1 club FFGym
	Structure ressource pour l'organisation	<u>Comité départemental</u> : - Ressource pour l'utilisation des outils informatiques (EngaGym, ScoreGym) - Communique les informations relatives à l'évènement sur le site du CD
	Calendrier	Au choix des clubs organisateurs, sur toute la durée de la saison
	Engagements	EngaGym / Individuels(elles)
	Scoring	ScoreGym (utilisation simplifiée)
	Résultats	Publication obligatoire sur le site FFGym
	Type de salle	Gymnase d'entraînement ou gymnase polyvalent
	Accueil de public	Selon les possibilités de l'équipement d'accueil (ERP)
Déroulement	Modalités de compétition	Une subdivision par catégorie d'âge Pour chaque subdivision 20 min d'échauffement Passage de toutes les gymnastes de la même catégorie d'âge au même engin
	Palmarès	Diffusion des résultats sur le lieu de compétition à la fin de chaque subdivision : - Classement partiel ou final - Affichage numérique ou papier Résultats à publier sur site FFGym en fin de compétition
	Animation de la compétition (Micro)	Pédagogique pour le public : - Présentation du concept des compétitions de proximité - Présentation du système de notation



FILIÈRE RÉGIONALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

	Régionale Individuel
Catégories	10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et +
Programme	Code FIG aménagé 1 engin
Jury	12 juges par jury Aménagement possible avec à minima 8 juges (2 par corps)
Étapes	Département / Inter-département / Région ou Département / Région / Regroupement
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif



FILIÈRE FÉDÉRALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

	Fédérale Individuel
Catégories	10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et +
Interdiction de participation	Liste CNS des gymnastes Trophée Fédéral de la saison précédente (établie en fonction du classement et du total points) Gymnastes finalistes en Nationale A, B, C de la saison précédente
Programme	Code FIG aménagé 1 engin
Jury	12 juges par jury
Étapes	Département / Inter-département / Région / Trophée Fédérale ou Département / Région / Regroupement / Trophée Fédérale
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif



FILIÈRE NATIONALE

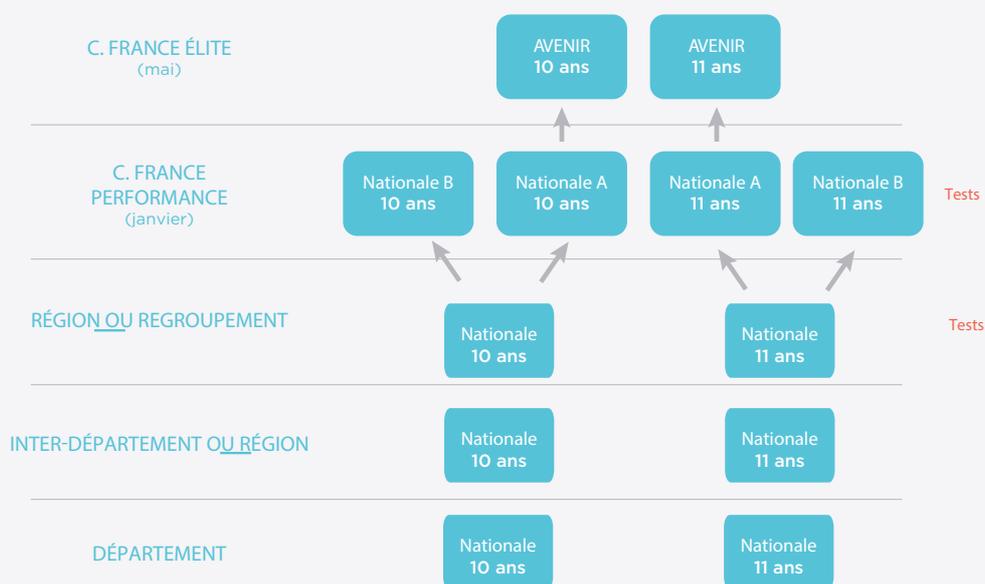
Pour la saison suivante, il est établi une liste nominative de gymnastes en fonction du classement et du total points du Trophée Fédéral de la saison précédente, avec passage obligatoire en Nationale C ou Nationale B.

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

	Nationale A Individuel	Nationale B Individuel	Nationale C Individuel
Catégories	10 ans 11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et +	10 ans 11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et +	10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et +
Engagement obligatoire	Gymnastes qualifiées à la finale Nationale A de la saison précédente Podiums Nationale B de la saison précédente Anciennes Élite	Gymnastes qualifiées à la finale Nationale B de la saison précédente Gymnastes qualifiées à la finale Nationale C de la saison précédente	Liste CNS des gymnastes Trophée Fédéral de la saison précédente (établie en fonction du classement et du total points)
Engagement possible	Gymnastes qualifiées en finale Nationale B de la saison précédente	Liste CNS des gymnastes Trophée Fédéral de la saison précédente (établie en fonction du classement et du total points)	
Interdiction de participation	Interdit aux gymnastes inscrites en pôle	Podiums Nationale B de la saison précédente	Nationales A Nationales B, C qualifiées en finale de la saison précédente
Programme	Code FIG Junior ou Senior 2 engins Aménagé pour les 10-11 ans, ML 1 engin	Code FIG aménagé 2 engins Pour les 10-11 ans et les 12-13 ans : ML 1 Engin	Code FIG aménagé 1 engin
Jury	12 juges par jury		
Engagement	Au niveau du département		
Étapes de qualification	Département / Inter-département / Région / Championnat de France OU Département / Région / Regroupement / Championnat de France		
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif Nat A 10-11 ans : résultats compétitifs + tests	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif

SPÉCIFICITÉS DES 10-11 ANS EN PERFORMANCE

LES DIFFÉRENTS STADES DE QUALIFICATION POUR LES NATIONALES A ET B 10-11 ANS



En département, inter-département, région et regroupement :

1 seule catégorie Performance, avec distinction entre les 10 ans et les 11 ans dès la première étape compétitive.

Tests Région obligatoires pour toutes les gymnastes qualifiées à l'étape régionale ou regroupement en Nationale 10 ans ou en Nationale 11 ans.



EN RÉGION OU REGROUPEMENT

- » À l'issue des compétitions Nationale 10 ans et Nationale 11 ans, chaque région ou regroupement a la possibilité de qualifier des gymnastes en catégorie Nationale A 10 ans et en Nationale A 11 ans en tenant compte des notes obtenues à la compétition et des notes obtenues aux tests :
 - Note du Main Libre,
 - Note engin,
 - Note tests physiques,
- » La décision revient au référent PAS régional de la discipline.
- » Toute gymnaste ayant participé au Championnat de France National A 11 ans doit s'engager en Nationale A 12-13ans la saison suivante. (même si elle n'est pas retenue pour participer au CF Avenir).

EN FINALE

- » Lors des Championnats de France Nationale A 10 ans et Nationale A 11 ans, les gymnastes passeront les tests techniques Avenir.
- » La liste des gymnastes qualifiées en Avenir (niveau de pratique Élite) sera donnée par la DTN suite au championnat de France Nationale 10 ans et Nationale 11 ans.
- » Les Avenirs 11 ans participeront sur le championnat de France Avenir avec 3 enchainements engins et un ML.

LES CATÉGORIES ÉQUIPES ET ENSEMBLES

GÉNÉRALITÉS

- » Les individuelles de filière Fédérale sont interdites en Nationale par Équipe et en Nationale Ensemble/ Duo.
- » L'accès est autorisé aux garçons.
- » L'engagement aux différentes compétitions se fait au département pour pouvoir accéder à la compétition suivante.
- » Les étapes de sélection sont obligatoires pour accéder à la finale.
- » Une gymnaste ne peut s'engager dans une saison sportive que dans un seul ensemble.
- » Une gymnaste engagée dans aucun ensemble ou équipe peut, à tout moment de la saison, intégrer un ensemble et un seul (en respectant les règles de niveau de pratique).
- » En fonction des catégories, une à deux remplaçantes sont autorisées dès le championnat départemental (se référer aux indications ci-après). La ou les remplaçantes doivent être engagées dès la première compétition, via l'interface EngaGym.
- » Un seul ensemble par club peut accéder à la finale nationale dans chacune des catégories.
- » Un ensemble qualifié en finale nationale ne peut s'engager la saison suivante dans un programme de concours inférieur. Seule une gymnaste est autorisée à redescendre l'année suivante dans un ensemble de niveau inférieur, en respectant le tableau des niveaux de pratique.
- » Le surclassement d'âge des gymnastes est autorisé en ensemble sauf pour les 7-9 ans.
- » Un ensemble engagé dans une catégorie d'âge doit comprendre au moins une gymnaste de cette catégorie dans la liste des engagées..
- » Une modification de composition d'un ensemble (un seul changement de nom) est autorisée à chaque étape compétitive de la saison sur un niveau de pratique équivalent. Ce changement doit obligatoirement être signalé au gestionnaire de compétition par l'intermédiaire de l'interface EngaGym.
- » Pour les ensembles à nombre variable de gymnastes, une revalorisation de 0,20 est attribuée (par le jury DB) par gymnaste supplémentaire sur le praticable.
- » Pour les ensembles à nombre variable de gymnastes avec un programme à engins mixtes (2 engins différents) :
 - 1^{er} cas soit un nombre pair de gymnastes = même nombre des 2 engins représentés,
 - 2^{ème} cas soit un nombre impair de gymnastes = même nombre des 2 engins représentés + 1 des 2 engins au choix.
- » Le positionnement des engins de remplacement est à l'initiative des clubs selon la réglementation du code FIG. Les engins de remplacement ne sont pas sous la responsabilité du COL. Les engins de remplacement ne sont pas autorisés en TFC.
- » Les massues sont 1 seul engin et ne peuvent être séparées.

IDENTIFICATION DES GYMNASTES

- » Un contrôle nominatif de composition d'ensemble est effectué à partir d'une confrontation des engagements et licences.

MUSIQUE

- » **Les musiques avec paroles sont autorisées dans toutes les catégories.**



FILIÈRE RÉGIONALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

Le contrat de départ demandé en D est obligatoirement inférieur au contrat demandé dans les catégories à finalité nationale.

	Régionale Ensemble	Régionale Duo
Catégories	7-9 ans 10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC	7-9 ans 13 ans et moins TC
Interdiction de participation	Toute gymnaste qualifiée en finale nationale	Toute gymnaste qualifiée en finale nationale
Programme	Code FIG aménagé 1 enchaînement de 3 à 8 gymnastes	Code FIG aménagé 1 enchaînement de 2 gymnastes
Jury	12 juges par jury Aménagement possible avec à minima 8 juges (2 par corps)	
Étapes	Département / Inter-département / Région OU Département / Région / Regroupement	
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif	

FILIÈRE FÉDÉRALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

	Fédérale A Ensemble	Fédérale B Ensemble	Fédérale C Ensemble	Fédérale A Duo
Catégories	10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC	10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC	13 ans et moins 15 ans et moins TC	13 ans et moins TC
Ensemble	4 à 5 gymnastes Engagement de 6 gymnastes max	4 à 6 gymnastes Engagement de 6 gymnastes max	6 à 10 gymnastes Engagement de 10 gymnastes max	2 gymnastes Engagement de 3 gymnastes max
Interdiction de participation	Gymnastes inscrites ou issues des Pôles et Ensembles France Individuelles Nationale A, B, C Finalistes des Championnats de France Nationale par Équipe et Ensemble	Gymnastes inscrites ou issues des Pôles et Ensembles France Individuelles Nationale A, B, C et Fédérale A Finalistes des Championnats de France Nationale par Équipe et Ensemble Finalistes Trophée Fédéral A Ensemble	Gymnastes inscrites ou issues des Pôles et Ensembles France Individuelles Nationale A, B, C et Fédérale A Finalistes des Championnats de France Nationale par Équipe et Ensemble Finalistes Trophée Fédéral A Ensemble.	Gymnastes inscrites ou issues des Pôles et Ensembles France Individuelles Nationale A, B, C Finalistes des Championnats de France Nationale par Équipe et Ensemble
Programme	Code FIG aménagé 1 enchaînement avec difficultés corporelles limitées, Durée comprise entre 1'45 et 2'	Code FIG aménagé 1 enchaînement avec difficultés corporelles limitées, Durée comprise entre 1'30 et 1'45	Code FIG aménagé 1 enchaînement de 3 blocs avec difficultés corporelles limitées Durée comprise entre 1'45 et 2'	Code FIG aménagé 1 enchaînement avec difficultés corporelles limitées Durée comprise entre 1'30 et 1'45
Jury	12 juges par jury			
Étapes	Département / Inter-département / Région / Trophée fédéral ou Département / Région / Regroupement/ Trophée fédéral			
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif			



FILIÈRE NATIONALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires seront détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

NATIONALE ENSEMBLE / NATIONALE DUO

	Nationale Ensemble	Nationale Duo
Catégories	10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC	13 ans et moins TC
Ensemble	4 à 5 gymnastes Engagement de 7 gymnastes max	2 gymnastes Engagement de 3 gymnastes max
Conditions de participation	Une seule gymnaste individuelle Espoir, Junior, ou Senior Ouvert aux individuelles Nationale A B C	
Programme	Code FIG Sénior aménagé 1 enchaînement Durée comprise entre 2' et 2'30	Code FIG Sénior aménagé 1 enchaînement Durée comprise entre 1'45 et 2'00
Jury	12 juges par jury	
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif	



NATIONALE PAR ÉQUIPE

	Nationale par Équipe
Catégories	TC
Composition de l'équipe	Ensemble de 5 gymnastes (deux remplaçantes autorisées) 2 individuelles (une remplaçante autorisée) Engagement de 10 gymnastes maximum
Programme	Code FIG 1 enchaînement d'ensemble + 2 Individuelles
Jury	12 juges par jury
Engagement	Au niveau national pour les équipes qualifiées directement en Nationale 1 et Nationale 2 Au niveau de la région ou du regroupement pour les autres équipes
Étapes	Région <u>ou</u> regroupement / Championnat de France
Qualification Nationale 3 et Nationale 4	Classement vertical



LA COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

- » En Nationale, une équipe se compose **d'un ensemble de 5 gymnastes et de deux individuelles**. Les gymnastes sont issues d'une même association.
- » Les 7-9 ans sont interdites.
- » Une gymnaste membre d'un ensemble en Nationale par équipe ne peut pas participer dans un autre ensemble ou duo au cours de la même saison sportive (même en cas de blessure). Elle peut par contre concourir en individuel pour son équipe.
- » Une gymnaste individuelle en Nationale par équipe n'appartenant pas à l'ensemble peut participer à un ensemble engagé en Nationale Ensemble / Duo.
- » Une équipe peut avoir deux remplaçantes pour son ensemble et une remplaçante en individuel, dès les championnats régionaux.
- » Une gymnaste peut être engagée uniquement dans une seule équipe Nationale au cours de la même saison.

GYMNASTES AUTORISÉES À CONCOURIR

- » Chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique (pour les DN1 et DN2 dans EngaGym "Listes des engagées DN1 ou Listes des engagées DN2") ou au comité régional (pour les DN3 ou DN4 même procédure d'engagement que pour les ensembles Nationaux) les engagements correspondants pour le 15 Février (15 gymnastes au maximum, toutes les gymnastes engagées par le club pouvant concourir dans l'ensemble, si la gymnaste n'appartient pas déjà à un ensemble National et/ou en tant qu'individuelle).

- » Les modalités de communication de cette liste sont précisées dans une lettre FFGym publiée à l'automne.
- » Toutes les gymnastes identifiées par un club doivent être licenciées dans celui-ci à la date de dépôt de la liste.
- » Après vérification des listes transmises par les clubs pour les équipes DN1 et DN2 et définition du statut GFL / non GFL pour chaque gymnaste individuelle, une liste fédérale des gymnastes autorisées à concourir en Nationale par équipes est publiée au 1^{er} mars. Seules les gymnastes identifiées dans cette liste peuvent figurer dans la composition de l'équipe et être autorisées à concourir, du niveau régional au niveau national.

GYMNASTE FORMÉE LOCALEMENT

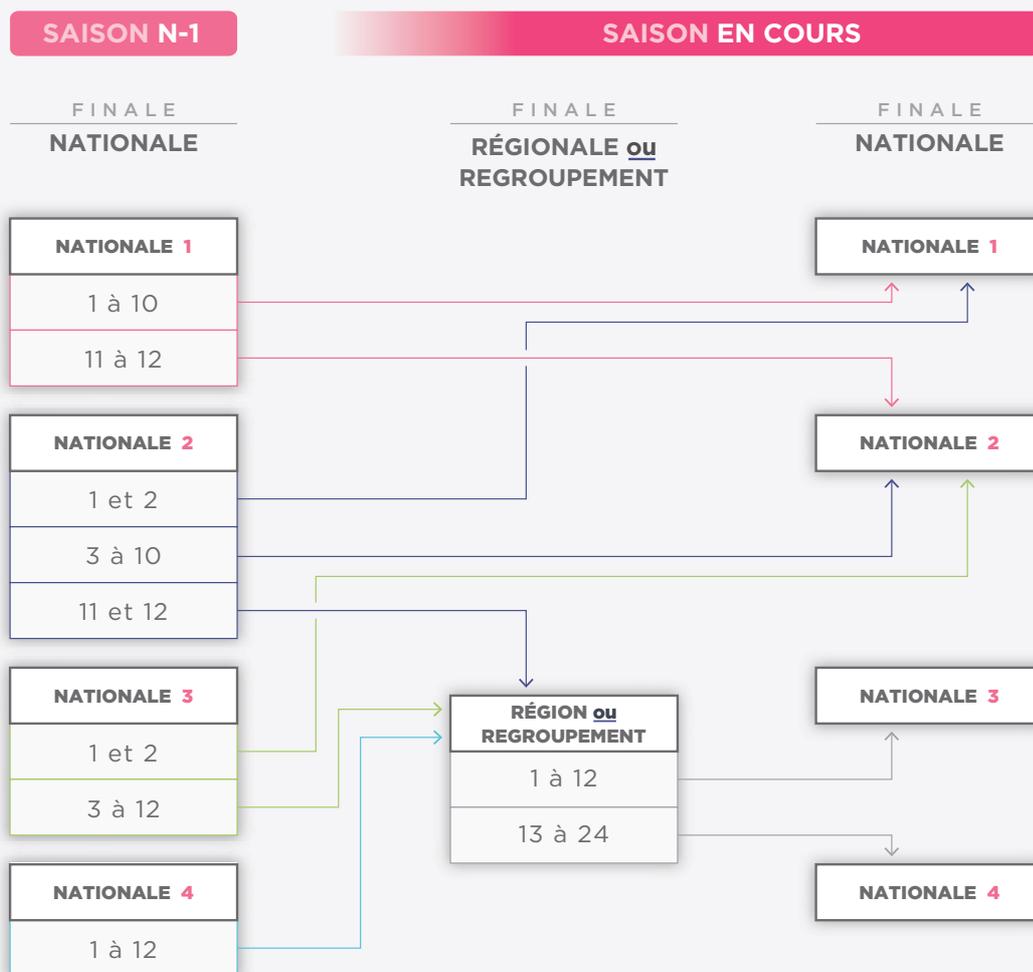
- » En Nationale par Équipe 1 ou 2, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement en individuelle au moins 1 gymnaste formée localement (GFL).
- » La Gymnaste Formée Localement est la gymnaste qui :
 1. a été licenciée dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFG sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
 2. **et** qui a participé à au moins trois compétitions de la FFG dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée (autre que Equipe Nationale).

*L'âge est déterminé en prenant pour base le 1^{er} janvier de la saison sportive en cours.

LES STADES DE QUALIFICATION

- » À l'issue du championnat de France, les qualifications pour la saison suivante sont gérées ainsi :
 - Les 10 premières équipes de Nationale 1 restent en Nationale 1 ;
 - Les 2 dernières équipes de Nationale 1 descendent en Nationale 2 ;
 - Les 2 premières équipes de Nationale 2 montent en Nationale 1 ;
 - Les équipes classées de la 3^{ème} à la 10^{ème} place en Nationale 2 restent en Nationale 2 ;
 - Les 2 dernières équipes de Nationale 2 descendent en compétition qualificative régionale ;
 - Les 2 premières équipes de Nationale 3 montent en Nationale 2.
- » Toutes les autres équipes doivent passer par une épreuve qualificative (région **ou** regroupement) pour accéder aux finales Nationale 3 et Nationale 4 (en même temps que la compétition qualificative Nationale Ensemble/Duo).
- » Un classement vertical est établi après péréquation au niveau national des notes des compétitions qualificatives :
 - Les 12 premières équipes sont qualifiées en Nationale 3,
 - Les 12 équipes suivantes sont qualifiées en Nationale 4.
- » Une association peut présenter plusieurs équipes lors de l'épreuve qualificative. Une seule équipe par association peut être qualifiée dans chacune des divisions de Nationale par équipe (Nationale 1 ou 2 ou 3 ou 4).
- » Un titre de Champion de France est décerné dans chacune des 4 divisions.
- » En cas de forfait d'une équipe qualifiée d'office en Nationale 1 ou Nationale 2, la CNS détermine les ajustements de qualification.

MODALITÉS DE QUALIFICATIONS



LES ENGAGEMENTS

- » Les associations qualifiées d'office sont considérées comme participantes au championnat de France. Il appartient au club de déclarer forfait et/ou d'engager nominativement ses gymnastes et de valider le paiement.
- » Les autres équipes doivent s'engager dans leur région **ou** regroupement.

- » Une équipe qualifiée d'office et déclarant forfait pourra être remplacée suivant décision de la CNS.
- » Pour s'engager en Nationale par Équipe, les associations doivent obligatoirement présenter au moins un deuxième ensemble composé d'autres gymnastes participant dans un niveau inférieur (Nationale ou Fédérale).

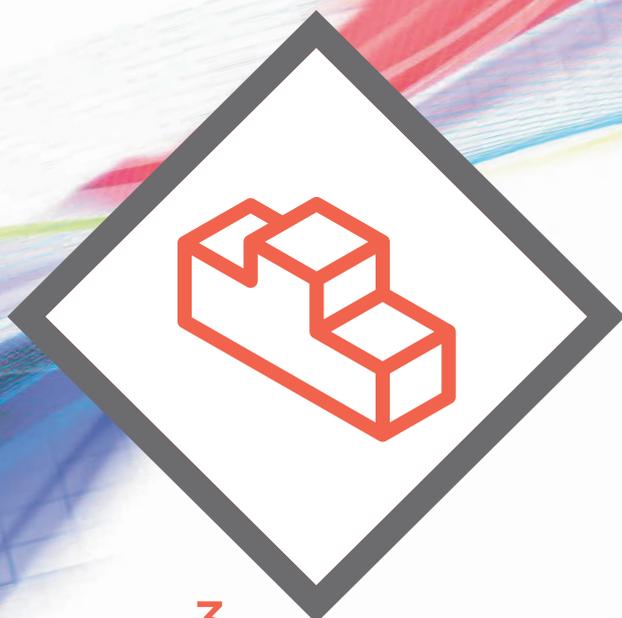
LA NOTATION

- » Elle se fait en référence au Code FIG Sénior 2022-2024 pour l'ensemble national par équipe et sur le Code FIG Sénior 2025-2029 pour les individuelles de l'équipe.



ÉLITE

	AVENIR 10 ans	AVENIR 11 ANS	ESPOIR	JUNIOR 13 ans	JUNIOR	SENIOR
Conditions de participation	Liste DTN Certificat médical d'absence de contre-indication	Liste DTN Certificat médical d'absence de contre-indication	Liste DTN Certificat médical élite			
Âge	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14-15 ans	16 ans et +
Programme et jugement	Code FIG Junior	Code FIG Junior	Code FIG Junior	Code FIG Junior	Code FIG Junior	Code FIG Senior
Concours	2 engins et un ML	2 à 3 engins et un ML	3 à 4 engins	3 à 4 engins	4 engins	4 engins
Classement	Commun	Commun	Commun	Commun	Commun, avec édition par année d'âge	Commun
Engagement	Liste DTN	Liste DTN	Liste DTN	Liste DTN	Liste DTN	Liste DTN
Étapes	Championnat de France NATIONAL 10 ans Championnat de France Avenir 10 ans	Championnat de France NATIONAL 11 ans Championnat de France Avenir 11 ans	Revue d'effectif Championnat de France			



3.

Règlementation générale

p38	GÉNÉRALITÉS
p39	MÉDICAL
p40	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p42	GESTION INFORMATIQUE
p43	AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
p44	GYMNASTES
p45	ENTRAÎNEURS
p46	JUGES
p47	MATÉRIEL



GÉNÉRALITÉS

- » Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.
- » Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.
- » Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.
- » Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.
- » Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

CLASSEMENT DES CLUBS

- » Un classement des clubs sera établi à l'issue de la saison sportive 2023-2024. Les critères appliqués seront : le nombre de licenciés, le Label QualiClub et les labels complémentaires (Baby-Gym et Gym+). Des précisions complémentaires seront mises en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou

en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).

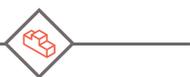
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU

OBLIGATIONS ET PROCÉDURES

 <p>OBTEINTION DE LICENCE + FÉDÉRAL</p>	<p>Pour les mineurs</p> <ul style="list-style-type: none">» Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.» Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée.» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. <p>Pour les majeurs</p> <ul style="list-style-type: none">» Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.» Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.» Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.» Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.» L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.» Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
 <p>PERFORMANCE + AVENIR</p>	<ul style="list-style-type: none">» Pour les licenciés mineurs et majeurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi qu'en Avenir, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.» Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.» Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.
 <p>ÉLITE</p>	<ul style="list-style-type: none">» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. Pour les gymnastes engagés en Avenir, se référer à ce qui est indiqué ci-dessus.» Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours).» Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'exams et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr.» Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins.» À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite.» En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale.» Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir.» PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE (SMR) :<ul style="list-style-type: none">• Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des examens du SMR.» PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES :<ul style="list-style-type: none">• Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ;• Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite).» COMPÉTITIONS GR AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE :<ul style="list-style-type: none">• Revue d'effectif et championnat de France Élite en catégories Espoir / Junior / Senior.



PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

ACCÈS À LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT ET AU PLATEAU DE COMPÉTITION

- » Seuls les gymnastes, entraîneurs, juges et officiels accrédités de la compétition, licenciés à la Fédération, peuvent accéder à la salle d'échauffement et au plateau de compétition.
- » Le directeur de la compétition a toute autorité pour faire respecter cette règle.

PALMARÈS DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

- » Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.
- » Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- » Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels, équipes ou formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France) il est fait application des critères suivants pour départager les ex æquo, dans l'ordre chronologique :
 - En individuel, pour les catégories avec deux engins,
 - La note la plus haute ;
 - La meilleure note d'exécution parmi les deux notes ;

- En individuel, pour les catégories avec un seul engin,
 - La meilleure note d'exécution ;
 - La note d'exécution la plus haute parmi les notes des différents juges.
- En ensemble,
 - La meilleure note d'exécution ;
 - La note d'exécution la plus haute parmi les notes des différents juges.
- En équipe,
 - La note de l'ensemble,
 - La meilleure note des deux individuelles.
- » Ces critères sont appliqués par la CNS pour établir la liste des qualifiés pour les finales nationales.
- » En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, la qualification se fait en privilégiant la note d'exécution.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsgr@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.
- » Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

DEMANDE DE REPÊCHAGE

- » Dans le cas d'un forfait avec demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur, la demande est à réaliser via l'interface EngaGym.
- » Dans le cas d'une demande de repêchage à l'issue d'une compétition qualificative, la demande est à effectuer auprès du gestionnaire de la compétition, qui émettra un avis et la transmettra au gestionnaire de la compétition du niveau supérieur.
- » La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-l licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 45).



ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste/l'équipe/l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.
- » Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

- » Pour toutes les catégories, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition. Si cela se justifie, le juge expert ou le juge D corrige la note après validation par le responsable du jury.

GESTION DES QUALIFICATIONS

- » Les modalités de qualification propres à chaque filière sont précisées dans les tableaux correspondants.
- » Les quotas de qualification sont définis par le gestionnaire de la compétition du niveau supérieur. Les demandes de qualification à caractère particulier soumises par les territoires sont prises en compte sur le quota de réserve ou en complément de qualification.
- » Pour les finales nationales, les demandes de qualification sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élue et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

ÉCHAUFFEMENT

- » L'échauffement est réalisé dans les espaces prévus à cet effet, selon un planning élaboré par le gestionnaire de compétition et l'organisateur.

E-compÉTITION

- » Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via la lettre FFGym GR de la saison en cours.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;
- » Pour les finales nationales :
 - La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
 - Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » **1^{ère} possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.**
- » 2^{ème} possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
 - Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076
Numéro de compte : 00020478104
Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS
MAGENTA-GARE DE L'EST
53 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS

ENGAGEMENT DES JUGES

- » Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.
- » Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des qualifiés se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.
- » Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.
- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.
- » L'utilisation de FFGym Live est obligatoire pour les compétitions à partir du niveau régional. Le résultat sera affiché sous réserve de validation par le responsable du jury.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS GR

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG).
- » Lors du championnat de France Individuel Fédéral et National, le classement se fera par année d'âge pour toutes les catégories sauf les 18 ans et +.



AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
<ul style="list-style-type: none">» Prépare la compétition» Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	<ul style="list-style-type: none">» Gère le déroulement de la compétition	<ul style="list-style-type: none">» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition» Collabore avec le gestionnaire de compétition pour réaliser l'organigramme des juges	<ul style="list-style-type: none">» Représente l'entité organisatrice
<ul style="list-style-type: none">» Qualifie les gymnastes/équipes» Gère les réclamations afférentes» Établit l'ordre de passage des compétiteurs» Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges» Gère les forfaits et les pénalités consécutives» Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...)» Gère les ajustements réglementaires (dérégations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)	<ul style="list-style-type: none">» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires» Décide de la participation des retardataires» Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes)» S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral» Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)	<ul style="list-style-type: none">» Valide les modifications de la note D sur réclamation» Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...)» Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes» Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)	<ul style="list-style-type: none">» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant» Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



Gestionnaire de Compétition



Directeur de la Compétition



Responsable des Juges



Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.

Par ailleurs, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent exclure du plateau de compétition un entraîneur qui, par son comportement, mettrait en péril l'intégrité physique et/ou psychologique des pratiquants.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GR.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 39)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés DC	» 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» attitude incorrecte DC	» à disposition du directeur de compétition DC
	» retard motivé à l'arrivée DC	» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	» 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ	
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par gymnaste	» musique non fournie à la date indiquée GC DC	» -0.5 pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe RJ
TENUE	» référence au code FIG, sauf précisions ci-dessous » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo) sauf pour les membres de l'équipe de France » les bandages devront être de couleur chair » en ensemble, tenue identique pour tous les gymnastes » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue non réglementaire DC RJ	» - 0.30 pt en individuel, - 1 pt en équipe RJ
PALMARÉS	» les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) ou en survêtement complet du club (haut et bas)	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 39 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GR.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel RJ
	» attitude correcte sur le plateau de compétition	» attitude incorrecte DC	» traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende : • Équipe : 200 euros • Individuel : 30 euros DF
	» respecter la composition de l'équipe ou l'ensemble	» infraction GC DC	» équipe disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition DF
	» respecter l'ordre de passage transmis au jury	» infraction RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe RJ
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ
» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC		
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de short, de débardeur, de pantacourt, ni de claquettes) » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	<i>Individuel</i> » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs ou plus en fonction du nombre de gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe RJ » l'entraîneur supplémentaire est exclu DF
	<i>Équipe / Ensemble</i> » 2 entraîneurs plus un personnel médical (carte professionnelle à présenter) autorisés pendant toute la compétition	» non-respect DC	
PUBLICITÉ	» voir page 39 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GR.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger DF
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT DES JUGES	» Engagement nominatif via EngaGym	» Juge non engagé pour la date limite	» Juge non identifié dans ScoreGym » Carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe ou l'ensemble et / ou l'individuelle ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF » pour les finales nationales, amende de 305 euros par équipe ou ensemble et par jour de compétition pour les individuelles, sinon l'équipe ou l'ensemble et/ou l'individuelle ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» réglementation des Juges FIG » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



MATÉRIEL

SURFACE D'ÉVOLUTION

- » Du niveau départemental jusqu'aux finales nationales, les compétitions peuvent se dérouler avec :
 - Une moquette GR de dimensions 14 x 14 m, avec une surface d'évolution de 13 x 13m ;
 - Ou un praticable GR composé d'un plancher et d'une moquette telle que décrite ci-dessus.

LES NORMES DES ENGINES

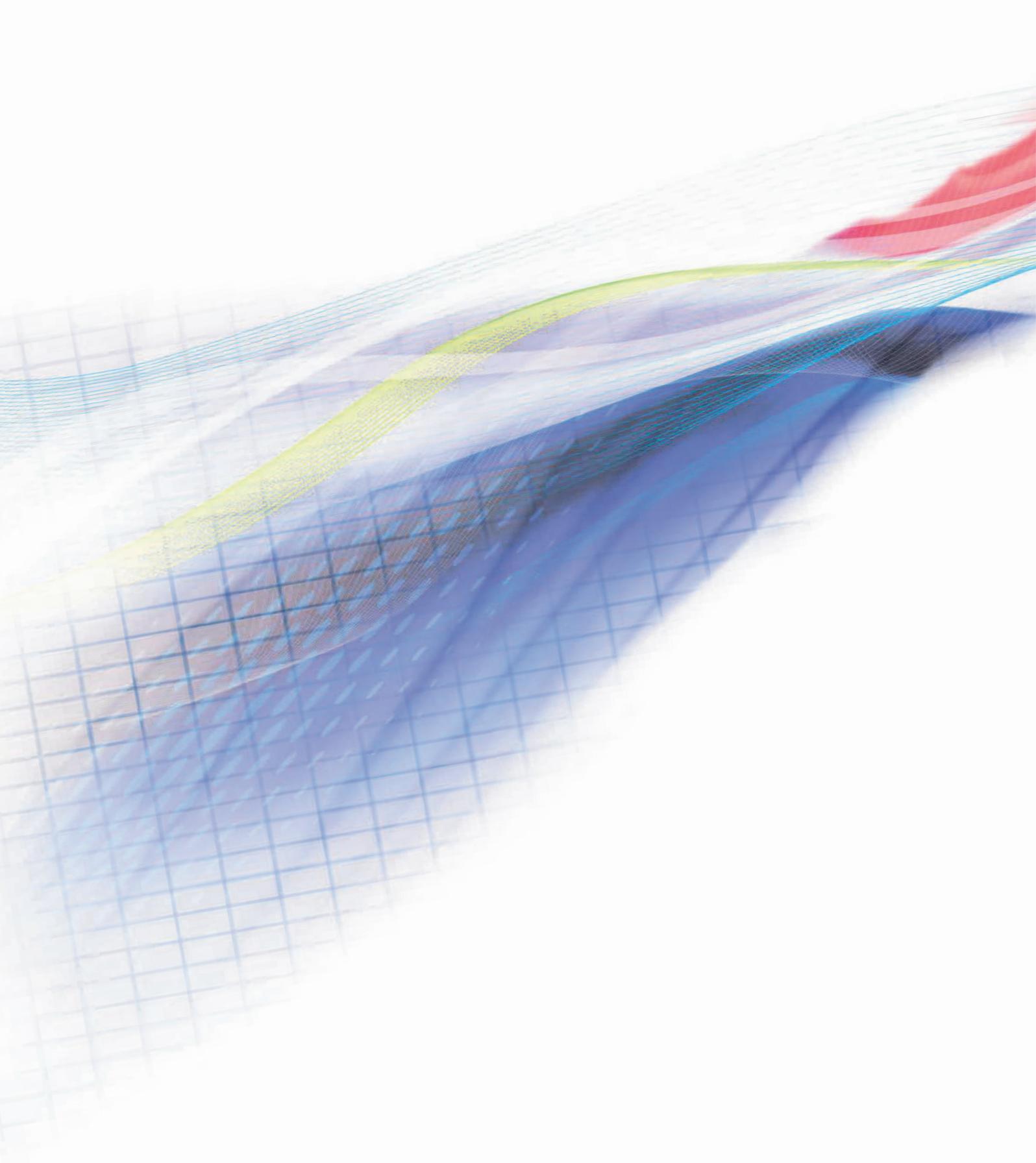
- » Normes FIG pour toutes les gymnastes Élite Junior et Senior.
- » Les Espoir suivent les normes FIG Junior.
- » Les Avenir suivent les normes des 10-11 ans niveau Performance.
- » Les détails sont sur le site de la FIG.

	CERCEAU	BALLON	MASSUES	RUBAN
NORMES FIG	80 à 90 cm (intérieur) poids 300 gr minimum	18 à 20 cm poids 400 gr minimum	40 à 50 cm 150 gr minimum	Longueur : 6 m minimum 35g minimum (5 m autorisés pour les juniors)

POUR LES NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE

CATÉGORIES	CERCEAU	BALLON	MASSUES	RUBAN
7-9 ans	60 à 90 cm (intérieur) poids libre	14 à 20 cm poids libre	longueur libre poids libre	longueur 4 m mini poids libre
10-11 ans	65 à 90 cm (intérieur) poids libre	16 à 20 cm poids libre		
12-13 ans	70 à 90 cm (intérieur) poids libre	16 à 20 cm poids libre	longueur 35 cm mini poids libre	4 à 6 cm de large 5 m autorisé pour toutes les individuelles et équipes en Performance 4 m autorisé pour toutes les équipes FA/FB/FC
14-15 ans	70 à 90 cm (intérieur) poids libre	Normes FIG 16 à 20 cm poids libre en FB et FC	Normes FIG	5 m autorisé pour toutes les individuelles et les équipes en Fédéral et en Performance 4m en FB et FC
16 ans et +	Normes FIG	Normes FIG	Normes FIG	5 m autorisé pour toutes les individuelles et les équipes en Fédéral et en Performance Sauf en Nat A 18 et + et équipe Nationale : 6 m

- » Dans l'intérêt des gymnastes, il est conseillé d'utiliser les engins aux normes FIG le plus tôt possible.



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.